

WIPO/GRTKF/IC/44/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 2 août 2022

# Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

**Quarante‑quatrième session**

**Genève, 12 – 16****septembre 2022**

ACCRÉDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

*Document établi par le Secrétariat*

1. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci‑après dénommé “comité”) a approuvé, à sa première session tenue à Genève du 30 avril au 3 mai 2001, un certain nombre de questions d’organisation et de procédure, y compris l’octroi du statut d’observateur *ad hoc* à un certain nombre d’organisations ayant exprimé le désir de jouer un rôle dans les travaux du comité (voir le rapport adopté par le comité, paragraphe 18 du document WIPO/GRTKF/IC/1/13).
2. Depuis lors, plusieurs autres organisations ont fait part au Secrétariat de leur désir d’obtenir le même statut pour les futures réunions du comité. On trouvera en annexe au présent document les demandes contenant les noms des organisations qui, avant le 13 juillet 2022, ont demandé à être accréditées à la quarante‑quatrième session du comité, ainsi que des renseignements biographiques sur ces organisations tels qu’ils ont été communiqués par chacune d’entre elles.
3. *Le comité est invité à examiner les demandes d’accréditation en qualité d’observatrices ad hoc des organisations mentionnées dans l’annexe du présent document et à se prononcer à cet égard.*

[Les annexes suivent]

## Organisations qui ont demandé leur accréditation en qualité d’observatrices pour les sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

*Action communautaire des femmes autochtones du Congo* (ACFAC) (demande reçue en français)

*Asociación de Indígenas Saraguros* (demande reçue en espagnol)

Garifuna Nation

Action communautaire des femmes autochtones du Congo (ACFAC)

Siège : 175 rue Soweto, Downtown

BRAZZAVILLE (derrière la D.E.C‑Générale)

Tél. : (+242) 06 996 36 58

Adresses électroniques :

acfacbrazzaville@gmail.com,

marleinesaranguie@gmail.com

Brazzaville, le 3 mai 2022

Objet : Demande d’accréditation en qualité d’observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l’OMPI

Madame, Monsieur,

J’ai l’honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d’observateur *ad hoc* aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci‑joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l’examen de cette demande d’accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d’information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma considération distinguée.

(Nom et signature du représentant ou de la représentante)

Marleine Saïra Flora NGUIE (*signature*)

Formulaire de demande d’accréditation en qualité d’observateur *ad hoc* auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore[[1]](#footnote-2)[[2]](#footnote-3),

## Renseignements biographiques de l’organisation postulante

**Nom complet de l’organisation** :

Action communautaire des femmes autochtones du Congo (ACFAC)

**Description de l’organisation** (150 mots au maximum) :

L’Action communautaire des femmes autochtones du Congo (ACFAC) est une organisation fondée par des femmes autochtones du Congo afin de répondre aux problèmes posés par leur vulnérabilité et leur exclusion sociale. De plus en plus conscientes de leur situation, les femmes autochtones ont décidé de créer l’organisation en mars 2016 pour en faire une plateforme de partage et de réflexion sur les défis qu’elles rencontrent, et pour y apporter des solutions.

En 2011, le Gouvernement du Congo a adopté une loi sur la promotion et la protection des droits des peuples autochtones. Les femmes autochtones estiment qu’elles ont la responsabilité et le rôle de veiller à ce que cette loi, unique en Afrique, soit mise en pratique. Notre organisation comble un vide au Congo, où il n’existait auparavant aucune association de femmes autochtones et aucune association œuvrant expressément à la défense de leurs droits, comme le prévoient les instruments juridiques et les mécanismes internationaux de promotion et de protection des droits des peuples autochtones.

Depuis la création de l’organisation, ses initiatives se traduisent par des résultats tangibles sur le terrain. Nous avons contribué à la recherche de moyens pour faire reconnaître et intégrer les droits des femmes autochtones au Congo, et lutter contre l’exploitation et le travail forcé non rémunéré, ainsi que l’exclusion et la discrimination. Notre organisation aide les femmes autochtones à faire entendre leur voix dans leur pays et à l’étranger.

**Veuillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation** :

1. Lutter contre les inégalités sociales et les nouvelles formes d’esclavage découlant de la discrimination exercée à l’égard des femmes autochtones, et de leur marginalisation;
2. Faciliter l’accès à l’infrastructure sociale de base, notamment les soins de santé, l’enseignement, le logement, l’eau potable et l’information, pour le bien‑être des femmes et des enfants autochtones;
3. Promouvoir le droit d’accès à la terre et le respect des droits fonciers des femmes autochtones.
4. Contribuer à la préservation de l’environnement et des ressources naturelles, dans le respect de la culture et des traditions des peuples autochtones du Congo;
5. Lutter contre l’ignorance, la maladie et la pauvreté.
6. Encourager l’innovation, la création de valeur et l’esprit d’entreprise.

**Veuillez énumérer les principales activités de l’organisation** :

1. Promouvoir les droits des communautés locales et autochtones.
2. Aider les femmes à participer à des activités génératrices de revenus.
3. Mettre en place le microcrédit pour les femmes vulnérables et leurs partenaires.
4. Favoriser la formation des femmes autochtones.
5. Renforcer les capacités des femmes à l’égard de leurs droits.
6. Sensibiliser les femmes aux services sociaux de base.
7. Mettre en place des journées portes ouvertes sur la médecine traditionnelle.

**Lien entre l’organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous vous intéressez aux questions examinées par le comité** (150 mots au maximum) :

En tant qu’organisation en faveur des femmes autochtones, il est important que nous connaissions bien la propriété intellectuelle. L’ACFAC prévoit de lancer des projets sur le terrain afin d’aider les femmes autochtones à mener des activités se fondant sur leurs savoirs traditionnels, et de les aider à s’intégrer dans la société du Congo. Les activités ci‑après sont ainsi prévues.

L’ACFAC organise des campagnes de sensibilisation et des ateliers de formation pour les femmes autochtones dans divers domaines, afin de renforcer leurs capacités de faire valoir leurs droits. En 2016, une série de séances de formation et de sensibilisation ont été prévues sur des sujets tels que la présence des femmes aux postes à responsabilités, le respect de l’environnement dans le monde de l’entreprise en milieu rural, le VIH/sida, les maladies sexuellement transmissibles, les droits des femmes et des enfants, et la gestion et le traitement des eaux de pluie et de rivière.

L’ACFAC fait également campagne pour que les droits des femmes autochtones soient respectés et pris en considération dans les lois, concernant notamment l’utilisation des fonds de développement local pour les services de gestion forestière, et la participation à une gestion durable et participative des forêts, des zones protégées et des ressources naturelles. Elle est également active dans les activités de promotion relatives aux accords de partenariat volontaire concernant l’application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux, ainsi que la réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+), et lutte pour faire reconnaître et appliquer les droits fonciers des femmes autochtones du Congo.

**Pays dans lequel l’organisation exerce l’essentiel de ses activités** :

L’organisation est présente dans le département des Plateaux de la République du Congo.

**Informations complémentaires** :

Veuillez fournir toute information complémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

.

**Coordonnées complètes de l’organisation** :

Adresse postale : 175 rue Soweto, Downtown

BRAZZAVILLE (derrière la D.E.C‑Générale).

N° de téléphone : (+242) 06 996 36 58

Tlcp. : sans objet

Mél. : acfacbrazzaville@gmail.com

Site Web : sans objet

**Nom et titre du représentant de l’organisation** :

NGUIE, Marleine Saïra Flora

Coordinatrice de l’ACFAC

Asociación de Indígenas Saraguros

À : Division des savoirs traditionnels

 Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

 34, chemin des Colombettes

1211 Genève 20

Suisse

TIcp.  : +41 (0) 22 338 81 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d’accréditation en qualité d’observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l’OMPI

Madame, Monsieur,

J’ai l’honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d’observateur *ad hoc* aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci‑joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l’examen de cette demande d’accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d’information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma considération distinguée.

Daniel Guamán (*signature*)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Nom et signature du représentant ou de la représentante)

/...

Formulaire de demande d’accréditation en qualité d’observateur *ad hoc* auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore[[3]](#footnote-4)[[4]](#footnote-5),

## Renseignements biographiques de l’organisation postulante

**Nom complet de l’organisation** :

Association of Indigenous Saraguro People (Asociación de Indígenas Saraguros)

**Description de l’organisation** (150 mots au maximum) :

L’organisation a été créée en l’an 2000, après avoir obtenu un statut juridique auprès du Conseil pour le développement des nationalités et des peuples de l’Équateur (CODENPE). Elle a été créée en faveur des peuples du sud de l’Équateur, afin d’améliorer les conditions de vie des habitants de cette région grâce à la gestion et à la mise en œuvre de projets de développement communautaire.

Dès le départ, l’organisation a travaillé avec les communautés autochtones du sud de l’Équateur, notamment les Saraguro. L’un des projets qu’elle a mis en œuvre consistait à raviver les connaissances et pratiques andines par l’utilisation de plantes autochtones.

Depuis sa création, elle travaille en collaboration avec d’autres institutions locales et nationales, afin de contribuer conjointement au développement de ce peuple.

**Veuillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation** :

– Promouvoir l’action collective et la formation.

– Mener des actions conjointes et unies en faveur de la justice sociale et du bien‑être général de tous les membres de l’organisation.

– Soutenir les organisations populaires dans l’élaboration et la mise en œuvre de projets de développement communautaire.

– Lutter pour le respect des droits des peuples autochtones de l’Équateur.

**Veuillez énumérer les principales activités de l’organisation** :

– Ateliers de formation sur les droits collectifs.

– Participation active à la défense des ressources naturelles, notamment de l’eau.

– Voyages d’observation.

– Mise en œuvre de projets visant à préserver les connaissances traditionnelles sur les usages des plantes médicinales.

**Lien entre l’organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous vous intéressez aux questions examinées par le comité** (150 mots au maximum) :

La propriété intellectuelle influence les activités des YACHAK (sages), artistes, étudiants, enseignants et collaborateurs. Savoir comment la propriété intellectuelle est réglementée dans diverses situations nous permet de déterminer nos droits et la manière dont nous pouvons tirer parti de nos créations intellectuelles, qu’il s’agisse d’une œuvre artistique, d’un logiciel, d’une marque, d’un brevet ou d’une thèse, entre autres.

Actuellement, nous effectuons des tests sur des recettes utilisant des plantes autochtones pour soigner. Dans ce contexte, nous examinons la possibilité d’obtenir des brevets pour établir notre propriété.

**Pays dans lequel l’organisation exerce l’essentiel de ses activités** :

Équateur.

**Informations complémentaires** :

Veuillez fournir toute information complémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

**Coordonnées complètes de l’organisation** :

Adresse postale :

N° de téléphone : +593 994225886

Tlcp. :

Mél. : campanasaraguro@gmail.com

Site Web :

**Nom et titre du représentant de l’organisation** :

Daniel Guamán, président de l’organisation.

Garifuna Nation

À : Division des savoirs traditionnels

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) 34, chemin des Colombettes

1211 Genève 20 Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d’accréditation en qualité d’observateur pour les sessions à venir du comité intergouvernemental de l’OMPI

Madame, Monsieur,

J’ai l’honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d’observateur *ad hoc* aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci‑joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l’examen de cette demande d’accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d’information. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma considération distinguée.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Nom et signature du représentant)

/...

Formulaire de demande d’accréditation en qualité d’observateur *ad hoc* auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore[[5]](#footnote-6)[[6]](#footnote-7),

## Renseignements biographiques de l’organisation postulante

**Nom complet de l’organisation** :

Garifuna Nation

**Description de l’organisation** (150 mots au maximum) :

L’organisation a été fondée le 24 mars 2014 dans le Bronx, à New York, lors d’un sommet organisé par des dirigeants garifuna souhaitant se concentrer sur les droits des personnes autochtones. L’organisation mène des activités de promotion, tente de modifier la politique sociale et agit en faveur de l’éducation à travers des activités d’alphabétisation visant à promouvoir les droits des autochtones. L’organisation compte un organe exécutif qui est élu tous les trois ans par son assemblée générale.

**Veuillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation** :

* Contribuer à préserver et à promouvoir la culture du peuple garifuna dans tous les territoires où il est établi.
* Faire mieux connaître les droits de l’homme énoncés dans la déclaration des Nations Unies.
* Organiser des séminaires et des conférences afin de diffuser des informations utiles aux populations autochtones.

**Veuillez énumérer les principales activités de l’organisation** :

* Nous avons ouvert des annexes de Garifuna Nation dans d’autres pays d’Amérique centrale.
* Nous avons organisé plusieurs émissions Internet pour défendre la justice et les droits de l’homme.
* Nous travaillons à la création de la Garifuna University et de la Garifuna Federal Credit Union, afin de transmettre à notre peuple des connaissances financières de base et de lui apprendre comment préserver systématiquement tous les aspects de la culture garifuna.

**Lien entre l’organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous vous intéressez aux questions examinées par le comité** (150 mots au maximum) :

Nous souhaitons comprendre parfaitement la propriété intellectuelle, car nous avons remarqué que bon nombre de nos objets culturels sacrés sont dénaturés à des fins commerciales par d’autres nationalités et sociétés. Par exemple, nos anciens produisent un savoir‑faire technique dans le domaine de l’agriculture, des produits alimentaires, des chansons, des médicaments et des œuvres d’art qui racontent notre histoire, nos modes de vie et notre religion. Cet artisanat et ces expressions garifuna finissent par devenir la propriété commerciale de personnes n’appartenant pas à notre culture, et nous ne pouvons donc pas en profiter. Récemment, un artiste étranger a réalisé une sculpture à partir d’un objet de la communauté et du peuple garifuna. À présent, il veut être rémunéré à vie pour son travail artistique, ce qui ne nous semble pas juste.

**Pays dans lequel l’organisation exerce l’essentiel de ses activités** :

Nous sommes actifs au Belize, à Saint‑Vincent‑et‑les Grenadines, au Honduras, au Nicaragua, au Guatemala et aux États‑Unis d’Amérique.

**Informations complémentaires** :

Veuillez fournir toute information complémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

Je souhaiterais qu’un groupe de personnes choisies au sein de notre organisation soit formé ou possède des connaissances avancées dans le domaine de la propriété intellectuelle, afin de protéger les éléments les plus sacrés de la culture garifuna contre ceux qui cherchent à les exploiter et à en tirer profit.

**Coordonnées complètes de l’organisation** :

c/o

Egbert R Higinio

President

Garifuna Nation

4398 Kingspark Drive

San Jose, CA 95136 :

N° de téléphone : +1(408) 603‑5681

Tlcp. :

Mél. : garifunanationca@gmail.com, ou ehiginio56@gmail.com

Site Web : https://www.facebook.com/thegarifunanation; et gariUWW.org

**Nom et titre du représentant de l’Organisation** :

Joseph Guerrero – ministre des terres, Pablo Blanco – directeur de la technologie, Wellington Ramos – premier vice‑président de l’association garifuna aux États‑Unis d’Amérique.

[Fin de l’annexe et du document]

1. **Merci de ne joindre aucun document à votre demande d’accréditation.**

 Veuillez noter que la décision concernant l’accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d’accréditation. Par conséquent, si le siège de l’organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu’à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l’accréditation n’a pas été accordée. [↑](#footnote-ref-2)
2. Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu’elle sera reçue. En conséquence, dans la mesure du possible, veuillez remplir le formulaire à la machine à écrire ou à l’ordinateur. Le formulaire complété est à renvoyer de préférence par courrier électronique à l’adresse **grtkf@wipo.int**. [↑](#footnote-ref-3)
3. **Merci de ne joindre aucun document à votre demande d’accréditation.**

 Veuillez noter que la décision concernant l’accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d’accréditation. Par conséquent, si le siège de l’organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu’à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l’accréditation n’a pas été accordée. [↑](#footnote-ref-4)
4. Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu’elle sera reçue. En conséquence, dans la mesure du possible, veuillez remplir le formulaire à la machine à écrire ou à l’ordinateur. Le formulaire complété est à renvoyer de préférence par courrier électronique à l’adresse **grtkf@wipo.int**. [↑](#footnote-ref-5)
5. Veuillez noter que la décision concernant l’accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d’accréditation. Par conséquent, si le siège de l’organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu’à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l’accréditation n’a pas été accordée. [↑](#footnote-ref-6)
6. Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu’elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l’envoyer à l’adresse électronique **grtkf@wipo.int**. [↑](#footnote-ref-7)